

COMMUNE de PORT-BRILLET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil VINGT, le 22 juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Port-Brillet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur ROBIN Fabien, Maire.

Présents : M. ROBIN, M. COMER, Mme POUTEAU, M. RUBIN, Mme GASTINEAU, M. FOURNIER, Mme QUINTON, Mme MASSICOT, M. LEFEVRE, M. ROCHER, Mme BOUVIER, Mme BRANEYRE, Mme RABAUX, Mme DUVAL, M. DESCOL, M. ALLUSSE, Mme LAMRHARI, Mme TRIQUET-BLIN et M. PIRON.

Secrétaire de Séance : M. RUBIN

➤ Approbation du compte-rendu de la séance du 25 mai 2020.

LOTISSEMENT DE LA PELTRIE – VENTE DU LOT N° 32

(DCM 19-2020)

Une option de réservation a été posée sur le lot n°32 du lotissement de la Peltrie par la SCI le Chant du Boa représentée par M et Mme VIEMONT.

Le montant de la vente s'élèverait à 24 345 € HT + TVA au taux en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la vente par la commune de la parcelle n°32 d'une contenance de **541 m²**, au prix de **45 € HT** le m² à la SCI le Chant du Boa. Tous les frais en sus comprenant ceux de la vente, des branchements de l'eau et de l'électricité, sont à la charge de l'acquéreur ;
- **DONNE** à Monsieur le Maire tous pouvoirs à l'effet de signer l'acte authentique de vente en l'étude de Maître GUILLERON, notaire à LOIRON et de remplir toutes les formalités administratives en découlant.

REVISION DES LOYERS : LOGEMENTS COMMUNAUX

(DCM 20-2020)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la révision des loyers des logements communaux au 1^{er} juillet de chaque année :

REVISION DES LOYERS AU 1ER JUILLET 2020

Indice de Référence des Loyers (I.R.L)

Indice I.R.L 4ème trimestre 2018 : 129,03

Indice I.R.L 4ème trimestre 2019 : 130,26

Soit une augmentation de : 0,95%

Le nouveau loyer est calculé de la manière suivante :

Loyer actuel x 130,26/129,03

Désignation des logements	Loyer 01/07/2019	Loyer 01/07/2020
21 rue Jean Raty		
Appt rez de chaussée	335,39 €	338,59 €
Appt 1er étage	335,39 €	338,59 €
9 rue de la Mairie		
Appt n°1	224,80 €	226,94 €
Appt n°2	147,54 €	148,95 €
Appt n°3	396,80 €	400,58 €
13 rue de la Mairie		
13 rue de la Mairie	361,79 €	365,24 €
Impasse de l'Orrière		
Logt N° 2	535,24 €	540,34 €
Logt N° 4	535,24 €	540,34 €
22bis rue de Verdun		

Appt n° A 1	314,53 €	317,53 €
Appt n° A 2	294,90 €	297,71 €

REVISION DES LOYERS : AMBULANCES DELAHAYE

(DCM 21-2020)

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la révision du loyer de la cellule occupée par les ambulances DELAHAYE au 1^{er} juillet de chaque année :

REVISION DU LOYER AMBULANCES DELAHAYE AU 1er JUILLET 2020

Indice des Loyers des Activités Tertiaires (I.L.A.T)

26 rue du 8 mai 1945

Locataire : Ambulances DELAHAYE

(bail du 23 mai 2018)

Indice I.L.A.T 4ème trimestre 2018 : 113,30

Indice I.L.A.T 4ème trimestre 2019 : 115,43

Soit une

augmentation de : 1,88 %

Loyer mensuel au 1er juillet 2019 : 500,69 €

Loyer mensuel au **1er juillet 2020 : 510,10 €**

500,69 € x 115,43/113,30 = 510,10 €

M. Robin précise que la révision du loyer de la maison de santé sera réalisée quand l'indice du 1^{er} trimestre 2020 sera connu.

FONDS DE CONCOURS – DUREE D'AMORTISSEMENT

(DCM 22-2020)

La comptabilité publique prévoit l'amortissement des fonds de concours. En l'espèce, la commune a bénéficié de ce mode de financement par le Département dans le cadre de l'aménagement de sécurité aux abords du Collège pour un montant de 300 000 € répartis sur 4 ans.

Afin de préserver les ressources de la section de fonctionnement du budget, La commission des finances propose de retenir une durée d'amortissement de 10 ans.

Début	montant	durée	fin	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	Total
2020	75 000	10 ans	2029	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500				75 000
2021	75 000	10 ans	2030		7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500			75 000
2022	75 000	10 ans	2031			7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500		75 000
2023	75 000	10 ans	2032				7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	7 500	75 000
		Total		7 500	15 000	22 500	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000	22 500	15 000	7 500	300 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** à 10 ans la durée d'amortissement du fonds de concours.

M. Robin précise que le volet « éclairage public » n'a pas été inclus dans la convention et que les travaux d'un montant de 66 000 € sont à la charge exclusive de la commune.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

(DCM 23-2020)

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à encaisser les chèques suivants :

- Dégrèvement taxe foncière 2018 pour un montant de 564,00 € obtenu suite à l'étude de notre dossier fiscal par la société JURIDICIA
- Remboursement sinistre véhicule communal pour un montant de 1 763.49 €

Vote : Unanimité POUR

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ORANGE

(DCM 24-2020)

Vu l'article L 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 47 du Code des Postes et Télécommunications,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **FIXE** la redevance d'occupation du sol due par ORANGE en 2020 comme suit :

Artères aériennes :	10,453 km x 55,54, soit 580.56 €
Artères en sous-sol :	22.556 km x 41,66, soit 939.68 €
Autres installations :	1 m ² x 27,77, soit € 27,77 €

TOTAL : 1 548,01 €

M. Robin énonce que les redevances des antennes sur le château d'eau sont désormais perçues par le SIAEP.

CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DESIGNATION DES MEMBRES

(DCM 25-2020)

Vu l'article L.2121.21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant les tendances représentées en son sein.

Ceci étant exposé,

Considérant que Monsieur le Maire est Président de droit de chaque commission,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de constituer les commissions suivantes :
 - Commission bâtiments, voirie, réseaux
 - Commission finances
 - Commission circulation, aménagement, urbanisme
 - Commission d'appel d'offres
 - Commission communication, loisirs, culture
 - Commission vie associative
 - Commission vie sociale, vie quotidienne, santé
 - Commission enfance, jeunesse, vie scolaire
 - Commission espaces verts-environnement

A la question de M. PIRON, M. ROBIN précise qu'il a été décidé de ne pas fixer de nombre maximum de participants par commission afin que chacun choisisse librement les thématiques qui les intéressent. M. PIRON déplore ce choix qui peut nuire à l'efficacité des réunions. M. ROBIN répond que ce point pourra être revu.

- **PROCEDE** à l'élection des membres des commissions :

1- COMMISSION BATIMENTS –VOIRIE- RESEAUX :

Rapporteur : Mme POUTEAU

Membres : M. RUBIN, M FOURNIER, M LEFEVRE et M. PIRON

2- COMMISSION FINANCES :

Rapporteur : M. ROBIN

Membres : Mme POUTEAU, M. RUBIN, M. FOURNIER, M. ROCHER et M. PIRON

3- COMMISSION CIRCULATION-AMENAGEMENT-URBANISME

Rapporteur : M. ROBIN

Membres : Mme POUTEAU, M. RUBIN, Mme GASTINEAU, M. COMER, M. FOURNIER, Mme QUINTON, M. LEFEVRE, M. ALLUSSE, Mme BRANEYRE, Mme DUVAL, M. ROCHER, Mme BOUVIER, Mme MASSICOT et M. PIRON.

4- **COMMISSION d'APPEL d'OFFRES – MARCHES PUBLICS**

Président : M. ROBIN

Titulaires : Mme POUTEAU, M. COMER et M. PIRON

Suppléants : M. RUBIN, M. FOURNIER et M. ROCHER

5- **COMMISSION COMMUNICATION- LOISIRS-CULTURE**

Rapporteur : M. RUBIN

Membres : Mme QUINTON, M. ALLUSSE, Mme BRANEYRE, M. DESCOLS, Mme LAMRHARI et Mme TRINQUET.

6- **COMMISSION VIE ASSOCIATIVE**

Rapporteur : M. FOURNIER

Membres : M. RUBIN, M. COMER, M. LEFEVRE, M. ALLUSSE, Mme BRANEYRE, M. ROCHER, Mme BOUVIER, Mme MASSICOT, Mme RABAUX, Mme LAMRHARI et M. PIRON.

7- **COMMISSION VIE SOCIALE-VIE QUOTIDIENNE- SANTE**

Rapporteur : M. COMER

Membres : Mme GASTINEAU, M. FOURNIER, Mme QUINTON, Mme DUVAL, Mme BOUVIER, Mme RABAUX et Mme LAMRHARI.

8- **COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE- VIE SCOLAIRE**

Rapporteur : Mme GASTINEAU

Membres : M. FOURNIER, M. ALLUSSE, Mme BRANEYRE, Mme DUVAL, Mme BOUVIER, Mme MASSICOT, Mme RABAUX et Mme LAMRHARI.

9- **COMMISSION ESPACES VERTS- ENVIRONNEMENT**

Rapporteur : M. ROBIN

Membres : M. RUBIN, M. FOURNIER, Mme QUINTON, M. LEFEVRE, Mme DUVAL, M. ROCHER, Mme BOUVIER.

A la demande de Mme BOUVIER, M. ROBIN précise que la commission traitera de la politique environnementale de la commune : zéro phyto, gestion différenciée, biodiversité...

Madame LAMRHARI demande la mise en place d'un agenda partagé afin d'avoir un prévisionnel des réunions. Mme TRIQUET précise qu'il existe des solutions gratuites.

Il est également abordé la question de la convocation des commissions. Un seul mail peut-il suffire ?

M. Robin indique que le futur règlement intérieur précisera ces points.

ELECTION DES MEMBRES DU C.C.A.S

(DCM 26-2020)

M. PIRON s'interroge sur l'intérêt du maintien de cette commission alors qu'existe une commission vie sociale.

M. Robin indique que le C.C.A.S n'est pas une commission municipale mais une structure indépendante et mixte bénéficiant d'un budget propre. Son existence est maintenue faute de création d'un C.I.A.S.

M. ROBIN précise que le code d'action sociale et des familles prévoit que dans les deux mois suivant l'élection des conseillers municipaux, il est procédé à l'élection des membres du C.C.A.S.

Le C.C.A.S comprend entre 4 et 8 membres du Conseil Municipal et à nombre égal, des représentants d'associations à caractère social nommés par le Maire.

Après en avoir délibéré, sont élus, à l'unanimité, les membres suivants :

- **M. COMER Jean-Luc ;**
- **Mme DUVAL Bérangère ;**
- **Mme BOUVIER Marylène ;**
- **Mme LAMRHARI Bouchera.**

COMITES DE PILOTAGE

M. ROBIN propose la création de comités ouverts aux élus et aux membres de la société civile :

- **Fonderie** : MM ROBIN, RUBIN, FOURNIER, LEFEVRE, ALLUSSE, DESCOL, ROCHER, PIRON, Mmes POUTEAU, GASTINEAU, QUINTON, BRANEYRE, MASSICOT, RABAUX et LAMRHARI.
Une visite de la fonderie est envisagée avec les élus **le samedi 29 août à 9h30**. Dans l'attente, une présentation du Circuit des Forgerons sera réalisée **le mercredi 1^{er} juillet à 19h00**.
- **Circulation, Aménagement du Bourg** : MM ROBIN, RUBIN, COMER, FOURNIER, LEFEVRE, PIRON, Mmes POUTEAU, GASTINEAU, DUVAL, BOUVIER, QUINTON, BRANEYRE, LAMRHARI et TRIQUET.
- **Conseil des Enfants** : M. ROBIN, Mme GASTINEAU, M. FOURNIER, M. ALLUSSE, Mme BRANEYRE, Mme DUVAL, Mme BOUVIER, Mme MASSICOT, Mme RABAUX.
- **Conseil des Jeunes (13-18 ans)** : M. ROBIN, Mme GASTINEAU, M. FOURNIER, M. ALLUSSE, Mme BRANEYRE, Mme DUVAL, Mme BOUVIER, Mme MASSICOT, Mme RABAUX.

SUJETS SANS COMMISSIONS PROPRES :

- **Cimetière** : ce sujet sera intégré en réunion adjoints ou en commission voirie ;
- **Activités économiques** : M. ROBIN, Mme POUTEAU, Mme GASTINEAU, M. COMER, Mme QUINTON, Mme BRANEYRE, Mme LAMRHARI, et Mme TRIQUET.
- **Gestion RH** : M ROBIN, Mme GASTINEAU, M FOURNIER, M DESCOL et M PIRON.

POSITIONNEMENT SUR LES COMMISSIONS DE LAVAL AGGLOMERATION (sous réserve de modifications) :

M. ROBIN précise qu'un conseiller municipal ne peut siéger qu'à une seule commission et qu'un maximum de 3 conseillers est fixé par commission. M. Piron expose son intérêt pour certains sujets, mais compte tenu de ses fonctions au sein de la ville de Laval, il ne peut s'engager de manière définitive.

EMPLOI ET ECONOMIE	M ROBIN et Mme LAMRHARI
INNOVATION ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	M. ROBIN
AMENAGEMENT, MOBILITE	M. ROBIN
HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE	M. ROBIN et M. PIRON
ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE	M. ROBIN et Mme QUINTON
CULTURE, TOURISME	M. RUBIN et Mme GASTINEAU
SPORT (d'intérêt communautaire)	M FOURNIER et Mme LAMRHARI
RESSOURCES (financières, administration..)	M. ROBIN et M. PIRON

DELEGUES CA COULE DE SOURCE

(DCM 27-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 4 élus représentant la commune au sein de l'association « ça Coule de Source ». Les élus ci-dessous désignés siégeront au conseil d'administration et au sein des commissions suivantes :

- **Commission jeunesse** : Mme GASTINEAU Nadine et Mme MASSICOT Christèle
- **Commission enfance** : Mme BOUVIER Marylène et M. FOURNIER Vincent
- **Commission finances** : Mme MASSICOT Christèle et M. FOURNIER Vincent

Vote : UNANIMITE POUR

DELEGUES AU SYNDICAT DU J.A.V.O

(DCM 28-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 1 élu titulaire et 1 suppléant pour siéger au syndicat du J.A.V.O.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- **Monsieur Fabien ROBIN**, élu titulaire ;
- **Monsieur Sylvain ROCHER**, élu suppléant.

DELEGUES A L'ESAT ROBIDA

(DCM 29-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 1 élu titulaire et 1 suppléant pour siéger au conseil d'administration et au conseil de vie sociale de l'ESAT ROBIDA.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- **Monsieur Jean-Luc COMER**, élu titulaire ;
- **Madame Bérangère DUVAL**, élue suppléante.

DELEGUES A LA RESIDENCE DES PERSONNES AGEES

(DCM 30-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 1 élu titulaire et 1 suppléant pour siéger au conseil d'établissement de la Résidence des Personnes Agées.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- **Madame Béatrice QUINTON**, élue titulaire ;
- **Madame Christèle MASSICOT**, élue suppléante.

DELEGUE LOCAL A LA DEFENSE

(DCM 31-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner le correspond défense de la collectivité.

Est **DESIGNE**, à l'unanimité :

Monsieur Emmanuel DESCOL .

DELEGUES AU SYNDICAT T.E.M

DCM 32-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 1 élu titulaire et 1 suppléant pour siéger au syndicat Territoire Energie Mayenne.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- **Monsieur Fabien ROBIN**, élu titulaire ;
- **Monsieur Yvan LEFEVRE**, élu suppléant.

DELEGUE C.N.A.S

(DCM 33-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner le représentant du Conseil Municipal au sein du Comité National d'Action Sociale.

Est **DESIGNE**, à l'unanimité :

- **Monsieur Mathieu PIRON ;**

DELEGUES A LA C.C.S LAFARGE

DCM 34-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant à la Commission de Sécurité du Site LAFARGE.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- **Monsieur Vincent FOURNIER, titulaire**
- **Monsieur Fabien ROBIN, suppléant ;**

DELEGUES COMITE DE JUMELAGE

(DCM 35-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 1 élu titulaire et 1 élu suppléant au comité de jumelage SAMTGEMEINDE PAPENTEICH.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- **Madame Bouchera LAMRHARI, titulaire**
- **Monsieur Mathieu PIRON, suppléant ;**

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL DES ECOLES

(DCM 36-2020)

M. ROBIN informe l'assemblée de la nécessité de désigner 2 élus titulaires et 2 élus suppléants au sein du conseil des écoles du Chat Perché et de la Souris Verte.

Sont **DESIGNES**, à l'unanimité :

- **Madame Nadine GASTINEAU et Madame BRANEYRE, élues titulaires ;**
- **Madame Marylène BOUVIER et Monsieur Freddy ALLUSSE, élus suppléants.**

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTES

(DCM 37-2020)

M. ROBIN informe le Conseil Municipal de l'obligation de désigner dans les deux mois du renouvellement des conseils municipaux, une liste de 24 noms de citoyens appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs.

A défaut de proposition ou en cas de proposition incomplète, les commissaires sont nommés d'office par la direction des impôts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de proposer la seule candidature des 19 conseillers municipaux.

Vote : UNANIMITE POUR

➤ **FIBRE OPTIQUE :**

MME Pouteau relate la rencontre avec Mayenne Fibre et précise que malgré l'intervention des élus, 34 poteaux de desserte seront installés sur la commune. Mayenne Fibre précise que l'ajout de poteaux est lié à des contraintes techniques, ce que contestent certains élus, notamment M. LEFEVRE.

M. Robin rebondit sur ce point en évoquant la nécessité de prévoir un programme pluriannuel d'effacement de réseaux.

Mme Pouteau indique également à l'assemblée qu'un courrier relatif à l'élagage obligatoire des arbres a été envoyé par le Département aux propriétaires concernés. Ces derniers auraient déjà dû recevoir une information de la mairie, mais cela n'a pas été fait. Les élus le déplorent.

Parallèlement, un travail sur l'adressage a été réalisé par M. COMER afin que chaque habitation ait une adresse postale complète permettant le raccordement, à savoir n°/Libellé de voie/nom. M. COMER présentera les résultats de ce dossier lors d'une prochaine séance.

Mme TRIQUET souhaiterait qu'une communication soit faite aux habitants sur ce sujet. La question sera abordée en commission.

➤ **POLLUTION DU VICOIN :**

Monsieur ROBIN informe les élus d'une pollution du Vicoin sur un linéaire de 100 mètres entre la rue de la Petite Vitesse et le Libaret. Le dossier traité dès fin 2018 par la Commune est désormais entre les mains de Laval Agglomération. Des travaux de réhabilitation du collecteur en défaut vont être prochainement réalisés. Le syndicat du J.A.V.O et la Police de l'Eau sont informés de ce dysfonctionnement.

➤ **PROJET BIGNON :**

Mme POUTEAU rend compte du rendez-vous du 11 juin entre Mayenne Ingénierie, M. Pairin, et M. Bignon. A cette occasion, l'entreprise a présenté son projet d'extension qui prévoit l'intégration dans le foncier de l'entreprise du chemin de la Croix des Aulnays et la création d'une jonction entre la rue des Tricoteurs et la rue des Rochers.

Mme POUTEAU précise que la Préfecture vient de nous signifier, par arrêté, la nécessité de réaliser une étude

d'impact ce qui augmentera le budget de l'opération et retardera son délai d'exécution.

Cette information fait réagir M. PIRON qui insiste sur le fait que cette opération doit être une opération « blanche » pour la collectivité. M. ROBIN le rassure à ce sujet et précise que les dépenses prises en charge par l'entreprise seront détaillées dans la convention de fonds de concours.

Il indique également qu'une enquête publique sera organisée afin que chacun puisse s'exprimer sur le projet. Les riverains ont déjà été reçus en mairie et M. RAIMBAULT, agriculteur, en a également été informé.

➤ **ECOLES-DISPOSITIF 2S2C**

Mme GASTINEAU précise qu'afin de répondre aux besoins des parents n'ayant pas de solution de garde pour leurs enfants, la Commune a adhéré au dispositif de l'Education Nationale 2S2C et embauché jusqu'au 3 juillet, 3 animateurs intervenant régulièrement pour l'association « Ça Coule de Source ». Ces derniers se chargeaient d'animer les journées complémentaires aux jours de classe. Depuis la reprise de l'ensemble des élèves, les animateurs interviennent sur le temps de garderie (matin et soir) et sur le temps de midi. Par ailleurs, ils épaulent les enseignants en prenant en charge des activités par petit groupe.

➤ **MEDIATHEQUE**

M. RUBIN informe l'assemblée de l'arrivée le 18 mai 2020 de Nathalie MALARY en remplacement de Didier BERSON. En concertation avec l'équipe de bénévoles, M. RUBIN précise que la médiathèque a, à nouveau, ouvert ses portes début juin dans le respect du protocole sanitaire : gestes barrières, gestion des flux.

➤ **ARGENT DE POCHE**

M. COMER indique que 7 jeunes seront recrutés dans le cadre du dispositif argent de poche : 1 groupe de 4 du 20 au 24 juillet et 1 groupe de 3 du 27 juillet au 31 juillet. Les travaux envisagés sont les suivants : traçage des jeux de cour, aide à l'archivage.

FIN DE LA SEANCE A 00 H 20

**Le Maire,
Fabien ROBIN**